

**DÉCISION DU PRÉSIDENT**  
**N°DEC2025\_037**  
**MARCHE DE TRAVAUX DE**  
**CONSTRUCTION D'UN PÔLE PÉRISCOLAIRE**  
**A FONTENAY-LE- PESNEL**

**Le Président de la communauté de communes SEULLES TERRE ET MER**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-10,
- Vu la Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°DEL2020-052 du 29 juillet 2020 autorisant le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres lorsque le montant permet une procédure adaptée conformément à l'article L.2123-1 du code de la commande publique,
- Vu la décision n°DEC2023\_051 portant désignation d'un maître d'œuvre pour la construction d'un pôle périscolaire à Fontenay-le-Pesnel,
- Vu la décision n°DEC2025\_018 déclarant le marché sans suite l'ensemble des lots du marché de travaux et prévoyant le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence avec publicité préalable,
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence en date du 7 avril 2025
- Vu les candidatures et les offres reçues,
- Vu le rapport d'analyse des offres en date du 5 juin 2025

**DÉCIDE :**

- D'attribuer le marché de travaux de construction d'un pôle périscolaire à Fontenay-le-Pesnel :
  - Lot 1 Démolition- Désamiantage- Déplombage : TP LOISEL SAS à Brécey (50370) pour un montant H.T. de 38 500,00 € pour la solution de base et la PSE 1 (désamiantage de la façade de l'école)
  - Lot 2 Gros oeuvre : SAS FAUTRAT BTP à Lessay (50 430) pour un montant H.T. de 249 900,00 €.
  - Lot 3 Charpente - Bardage : SAS MICARD à Gouffern en Auge (61200) pour un montant H.T. de 127 830,64 €.
  - Lot 4 Couverture : SAS MICARD à Gouffern en Auge (61200) pour un montant H.T. de 68 807,32 €.
  - Lot 5 Ravalement : France Bâtiments à Bourguébus (14540) pour un montant H.T. de 12 839,36 €.
  - Lot 6 Menuiseries extérieures alu : CPL Bois à Bayeux (14400) pour un montant H.T. de 18 015,32 € pour la solution de base et la PSE 1 (passage des menuiseries en PVC)
  - Lot 7 Métallerie : SNM à Mouen (14790) pour un montant H.T. de 61 129,00 €.
  - Lot 8 Menuiseries intérieures bois : SOPROBAT à Evrecy (14210) pour un montant H.T. de 35 596,13 €.
  - Lot 9 Cloisons- Doublage- Placo : SOPROBAT à Evrecy (14210) pour un montant H.T. de 131 285,55 € pour la solution de base et la PSE 2 (plafond perforé)
  - Lot 10 Peintures- Nettoyage : DECORITEC à Démouville (14840) pour un montant H.T. de 12 238,58 €.
  - Lot 11 Carrelage- Faïence : SARL CMC à Saint-Lô (50000) pour un montant H.T. de 49 583,31 €.
  - Lot 12 Sols souples : PIERRE PEINTURE SAS à Carpiquet (14650) pour un montant H.T. de 10 033,21 €.

- Lot 13 Chape : SCHMITT SARL à Athis Val de Rouvre (61430) pour un montant H.T. de 8 380,03 € pour la solution de base et la PSE (chape acoustique dans la cuisine)
- Lot 14 Electricité : RUAULD ELECTRICITE à Poilley (50220) pour un montant H.T. de 77 000,00 €.
- Lot 15 Photovoltaïque : SOLARSCIENCE SAS à Cerise (61000) pour un montant H.T. de 66 774,65 €.
- Lot 16 Chauffage- Plomberie- Ventilation : PIQUOT à Caen (14000) pour un montant H.T. de 172 965,30 €.
- Lot 17 Terrassement-VRD- Espaces Verts : LEHODEY AKCS SOREL à Eterville (14930) pour un montant H.T. de 113 961,79 €.

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Décide d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Communautaire et d'en rendre compte au Conseil Communautaire.

Fait à Creully sur Seulles, le 24 juin 2025

LE PRESIDENT DE  
SEULLES TERRE ET MER

Thierry OZENNE



*La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*  
*- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN*